Maires de France
La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité | Gratuit
n° 431 | Février 2025

Édito

Assurances des collectivités : agir, vite !

Des primes qui explosent, des franchises exorbitantes, des garanties réduites, pas de réponses des assureurs aux appels d'offres, des résiliations de contrats brutales et unilatérales : l'assurance des collectivités connaît une grave crise. Des centaines de collectivités de toutes tailles, de Mâcon à Poitiers, en passant par Breil-sur-Roya, n'ont plus d'assureurs.

En réalité, l'assurance des collectivités est considérée par le secteur comme peu rentable et ne représente qu'1,5 à 2 % du chiffre d'affaires des assureurs. La hausse de la sinistralité ces dernières années et la concentration du marché des collectivités ont aussi contribué à la dégradation des conditions d'assurance.

Le défaut d'assurance menace la capacité des collectivités à assurer la continuité des services publics, et les contraint de reporter des projets d'équipements. Le recours forcé à l'auto-assurance les expose surtout à un risque financier important en cas de sinistre. Il y expose par là-même le contribuable local, qui devra supporter intégralement les coûts des dommages.

Dès l'été 2023, j'avais saisi le ministre de l'Économie et des finances et une mission a été conduite à la demande de l'AMF par Alain Chrétien, vice-président de l'Association et maire de Vesoul (70), et Jean-Yves Dagès, ancien président de Groupama.

Extension au risque « émeutes » du fonds GAREAT réservé au risque terroriste, renforcement du contrôle exercé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), simplification des procédures de passation des marchés publics d'assurance, révision du système de catastrophes naturelles : les propositions de la mission ont été formulées en 2024 et le Gouvernement doit désormais s'en saisir.

L'AMF demande à l'État de réunir dès que possible autour d'une même table élus locaux et assureurs. Assurer les collectivités, c'est garantir la pérennité des services publics et protéger les contribuables locaux.

DAVID LISNARD

Alerte sur les assurances des collectivités

L'AMF exprime une profonde inquiétude face aux difficultés croissantes rencontrées par les collectivités locales pour obtenir une couverture d'assurance adéquate. En ce début d'année 2025, les élus se heurtent à des prestataires d'assurance qui, soit ne répondent pas aux appels d'offres, soit proposent des tarifs exorbitants. Cette situation alarmante touche toutes les collectivités, qu'elles soient rurales ou urbaines, et ce, indépendamment des récents événements tels que les émeutes ou les phénomènes climatiques violents.

La fin de nombreux contrats d'assurance au 31 décembre 2024 aggrave encore la situation. Les collectivités locales, qui ne sont pas des clientes comme les autres, dépendent directement de leur accès à une couverture d'assurance pour assurer la continuité des services publics.

Quelles solutions ?

À la demande de l'AMF, les ministres de l'Économie et de la Cohésion sociale ont mandaté Alain Chrétien et Jean-Yves Dagès pour examiner ces dysfonctionnements. Leur rapport, rendu public le 24 septembre dernier, présente 25 recommandations, dont la nécessité d'une vigilance accrue de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sur le marché de l'assurance des collectivités, la création d'un dispositif de mutualisation du risque social exceptionnel ou bien encore créer un observatoire de l'assurance dans le secteur public.

Parallèlement, au sein de l'Observatoire économique de la commande publique (OECP), l'AMF participe à des travaux sur la refonte du guide de bonnes pratiques des marchés publics d'assurance des collectivités territoriales, représentée par Pierre Le Goff, maire de Guimaëc, référent « Commande publique », et Alain Chrétien, maire de Vesoul, et vice-président de l'AMF.

Les collectivités doivent analyser finement les risques auxquels elles sont exposées, puis déterminer ceux qu'elles ont la capacité de couvrir elles-mêmes par leurs moyens financiers et opérationnels. D'autre part, l'adaptation des pièces contractuelles et des procédures de consultation, notamment, doit être de nature à faciliter le dépôt et la formalisation d'offres par les assureurs. Cette adaptation est susceptible de contribuer à relancer l'attractivité du marché des assurances des collectivités locales.

Pour aller plus loin : www.amf.asso.fr / Réf. BW42463

HoRHizons 2025 : les tendances de l'emploi territorial

En associant pour la première fois l'ensemble des organisations membres de la Coordination des employeurs territoriaux (CET), le Baromètre HoRHizons 2025 révèle un panorama inédit et complet, des défis auxquels les collectivités territoriales font face en matière RH, dans un contexte budgétaire incertain.

En 2024, la FPT a su répondre à de nombreux défis, la maitrise des finances publiques locales, tout en continuant à faire face aux tensions sur les métiers, les rémunérations ou les conditions d'exercice des missions. L'attractivité, les conditions de travail et la maîtrise des coûts restent au cœur des préoccupations des employeurs territoriaux.Face aux difficultés de recrutement et de fidélisation des agents, ils déploient plusieurs outils en matière de régime indemnitaire (RI), de formation, de protection sociale complémentaire (PSC), d'amélioration de la qualité de vie au travail et, dans une moindre mesure, en faveur de stratégies visant à renforcer la

« marque employeur ». Si le recours aux contractuels semble en constante augmentation, il s'explique avant tout par une pénurie de candidats titulaires mais aussi parfois, par la recherche de profils spécifiques. La très grande majorité des employeurs territoriaux estime la qualité du dialogue social constante, tout en considérant qu'il s'agit d'un levier majeur pour accompagner les transformations à engager en matière de temps de travail, de rémunération, de prévention des risques psychosociaux, etc. Bien que les intentions de création de postes soient en baisse, les employeurs territoriaux sont pleinement conscients de l'enjeu auquel ils doivent faire face avec d'une part, l'accélération des départs à la retraite et, d'autre part, les besoins de leurs collectivités en matière de services publics. Face aux attentes croissantes des administrés, ils savent que des politiques publiques efficaces dépendent avant tout de la capacité des agents des collectivités à les mettre en œuvre et, en conséquence, des stratégies RH qu'ils vont déployer.

Retrouvez la plaquette HoRHizons RH 2025 sur www.amf.asso.fr / Réf. BW42469

CNRACL : le hold up !

Le Gouvernement a décidé, sans concertation, d'augmenter de 1,2 milliard d'euros pour 2025 les cotisations employeurs des collectivités, suivie d'augmentations similaires jusqu'en 2028. Cette décision découle d'une gestion financière défaillante et d'un déséquilibre démographique. La CNRACL a en effet versé 100 milliards d'euros à d'autres régimes de retraite depuis 50 ans, malgré son déséquilibre depuis 2020, elle continue de compenser d'autres régimes. La dette des hôpitaux, non réglée par l'État, pèse également sur ses comptes. Il est essentiel d'établir un dialogue entre l'État et les collectivités pour mettre fin aux transferts financiers et mettre en œuvre des mesures structurelles telles que l'AMF les porte depuis longtemps. *Plus d'informations sur www.amf.asso.fr / Réf: BW42478*

Solidarité avec Mayotte

Le président de l'AMF, David Lisnard, a récemment effectué un déplacement à Mayotte, à l'invitation de Madi Madi Souf, président de l'Association des maires de Mayotte (AMM), afin d'évaluer les besoins des communes et intercommunalités après le passage dévastateur du cyclone Chido. Dès le lendemain de la catastrophe, l'AMF avait pris contact avec les maires pour lancer un appel à la solidarité, récoltant plus de 3 millions d'euros pour soutenir les opérations de sécurité civile en partenariat avec la Protection civile. Au cours de son passage dans plusieurs communes, dont Dzaoudzi, Dembeni et Mamoudzou, David Lisnard a recueilli les propositions des élus adressées aux pouvoirs publics. L'AMF s'est engagée à créer un partenariat entre communes pour fournir des matériels essentiels, notamment scolaires, et faciliter l'accès à l'ingénierie technique, juridique et financière. Le cyclone a également exacerbé des difficultés préexistantes, telles que l'accès à l'eau, aux soins et à l'éducation. Toutes résultent d'un flux d'immigration incontrôlé et d'une sous-estimation de la population réelle qui sature les services publics. Le président de l'AMF a par ailleurs salué les efforts de l'État pour rétablir les infrastructures et a insisté sur la nécessité d'un projet clair et durable pour Mayotte avec une vraie loi de programmation comportant des objectifs précis. L'AMF entretient depuis des années une relation de confiance avec les maires de Mayotte. C'est depuis l'AMF que l'alerte sur la situation de l'île en matière de sécurité avait été lancée en 2022. Le président de l'AMF s'y était rendu en avril 2024 pour mieux appréhender les préoccupations des maires mahorais.

Les 20 ans de la loi Handicap

L'AMF a pris part à une table-ronde au Sénat pour célébrer les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Isabelle Assih, maire de Quimper, et Xavier Odo, maire de Grigny-sur-Rhône, maires-référents « Handicap et accessibilité » ont mis en avant les efforts des communes pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées, malgré des financements étatiques souvent jugés insuffisants et un manque d'accompagnement technique. Les maires se positionnent comme des acteurs clés pour garantir l'accès aux droits fondamentaux et aux services pour tous les âges. Depuis septembre, les communes compensent les lacunes de l'Éducation nationale concernant le recrutement et le financement des AESH, sans promesse de remboursement. Un consensus a émergé sur la nécessité de continuer à améliorer l'accessibilité, considérée comme essentielle pour l'accès à d'autres droits et comme un investissement à long terme pour la qualité de vie de tous les citoyens.

L'octroi de mer et impact sur les prix

L'AMF et l'ACCD'OM ont publié une étude sur l'impact de l'octroi de mer sur les prix. Cette taxe, spécifique à la Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion, est souvent accusée de faire grimper les prix. Pourtant, son impact est résiduel et pourrait être atténué par des ajustements. Réalisée par Nadia Damardji (cabinet APC), l'étude vise à clarifier les modalités de cette taxe et à démontrer son rôle dans le financement des collectivités et des services à la population. L'AMF et l'ACCD'OM insistent sur la nécessité d'un octroi de mer simplifié pour garantir un juste prix tout en préservant l'autonomie financière des collectivités. Cette étude servira de base pour des discussions avec l'État, en vue du prochain Comité interministériel des Outre-Mer.

Retrouvez l'étude sur www.amf.asso.fr / Réf. BW42454

Conseils communautaires

La composition du conseil communautaire doit être fixée au plus tard le 31 octobre 2025 par le préfet afin de prendre en compte l'évolution des populations, celle du périmètre de l'EPCI et la création de communes nouvelles, depuis 2020. La décision d'un accord local sur le nombre et la répartition des sièges, lorsqu'elle est possible, doit être prise à la majorité qualifiée des communes avant le 31 août 2025. À défaut, la loi prévoit une répartition de droit. Pour vous aider, l'AMF met à disposition un outil de simulation pour calculer le nombre et la répartition des sièges entre les communes et leur intercommunalité. *www.amf.asso.fr / Réf. BW42473*

Service public Petite enfance

Depuis le 1er janvier 2025, les communes et leur intercommunalité, en cas de transfert, sont les autorités organisatrices de la politique d'accueil du jeune enfant (SPPE) et sont tenues de mettre en œuvre de nouvelles compétences. Si l'AMF s'était montrée favorable à la mise en œuvre du SPPE, elle regrette que les modalités de compensations financières ne soient pas définies et les décrets d'application non publiés. L'AMF avait fixé la compensation financière intégrale et la résorption de la pénurie de professionnels comme prérequis à la mise en œuvre du SPPE. Elle alerte vivement sur l'absence de compensation pour les communes de moins de 3 500 habitants comme pour les EPCI. Elle demande aussi à aller plus loin que l'enveloppe de 86 millions d'euros prévue et veille à ce que les décrets d'application ne soient pas plus contraignants que la loi. Sur le projet de décret relatif aux micro-crèches, prévoyant une fin des dérogations accordées à celles-ci en septembre 2026, l'AMF rappelle son attachement à la qualité de l'accueil et à la sécurité des jeunes enfants accueillis tout en appelant à un soutien particulier pour les micro-crèches publiques.

Pour aller plus loin sur www.amf.asso.fr / Réf. BW42477

Habitat : l'AMF auditionnée par le CESE

Le 29 janvier, représentant l'AMF, Charlotte Libert, maire de Vincennes, a été auditionnée par le CESE, en vue de la production d'un rapport intitulé « L'habitat face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques ». Interrogée sur les modalités de production, l'élue a mis en exergue le manque de visibilité sur la politique du logement et demandé la mise en œuvre d'une loi de programmation à long terme. Elle a pu faire état des contraintes à la production de logement (raréfaction du foncier, ZAN, contraintes réglementaires) et relaté le manque de motivation des élus qui ne sont aujourd'hui plus « bâtisseurs ».
Charlotte Libert s'est également exprimée sur les freins au parcours résidentiel, le besoin de logement étudiant, la lutte contre l'habitat indigne et la nécessité de sécuriser les maires dans leurs tâches.

SOCIAL

JOURNÉE NATIONALE DE L'UNCCAS

Dans un contexte où l'évolution des services publics soulève de nombreuses questions, l'UNCCAS donne rendez-vous du 26 au 28 mars 2025 pour son 94e congrès national en présentiel à Chambéry, au parc des expositions sur le thème « Urgence sociale : tenir jusqu'à quand ? ». Cet évènement incontournable offrira un espace d'échanges pour penser les défis actuels et ceux à venir et préparer ensemble l'avenir des territoires. Durant ce congrès, cinq tables rondes avec des élus, des experts mais aussi des acteurs du secteur débattront sur l'avenir du service public et de ses enjeux. Une plénière, des ateliers « Nos CCAS ont du talent », des agoras, des pitchs, une soixantaine d'exposants, autant de séquences pour échanger et répondre aux questions des congressistes. Pour y assister, vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet.

CONTACT *https://congres.unccas.org*

DÉCHETS

ENVIRONNEMENT

La nouvelle campagne digitale de Gestes propres met en avant la préservation des espaces naturels en luttant contre les déchets abandonnés en montagne. Afin de rappeler aux citoyens l'importance de ramasser ses déchets, une campagne de sensibilisation dans les stations de ski et les espaces naturels a été déployée. Ainsi, l'objectif est de faire en sorte que la gestion des déchets devienne un réflexe tout au long de l'année.

Télécharger le kit de communication sur https://www.gestespropres.com

SANTÉ

GREFFE DE VIE

La fondation Greffe de Vie a pour objectif de promouvoir le don d'organes, de dynamiser les activités de prélèvement et de transplantation, d'améliorer la vie des malades et de soutenir la recherche. L'AMF et le Collectif Greffes+ souhaitent s'associer en vue de renforcer les initiatives locales pour favoriser la promotion du don d'organes et faciliter l'information à destination des communes. L'objectif est de sensibiliser la population et aider les milliers de

patients qui subissent l'angoisse de l'attente. Un manifeste « plus de prélèvement pour plus de greffes » a été publié dans lequel le 4e plan Greffe est proposé. Cinq thématiques majeures sont à traiter : l'administration, le prélèvement, la transplantation, le don du vivant et la culture du don. **CONTACT** *https://greffedevie.fr*

FRANCOPHONIE

SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE

« Prenez la parole ! » est le thème de cette 30e édition de la semaine de la langue française et de la Francophonie. Du 15 au 23 mars 2025, les amoureux des mots entrent dans un incontournable temps culturel, éducatif et festif durant lequel différents évènements et activités pédagogiques sont mis en avant afin de présenter la langue française comme vecteur de plaisir, de dialogue et d'inspiration. Le thème choisi pour cette année incite chacune et chacun à s'exprimer, à créer, à s'approprier et à jouer avec les mots. De plus, un concours « Dis-moi dix mots » sera organisé dans les écoles, collèges et lycées où il est proposé aux élèves de jouer avec dix mots.

CONTACT *www.culture.gouv.fr*

SPORT

SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE (SOP)

La SOP fait son retour cette année pour une nouvelle semaine de sensibilisation de la pratique sportive chez les jeunes et ainsi mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympisme. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Paris 2024 préparent ce moment clé pour éveiller les élèves aux bienfaits de la pratique sportive. Durant cette semaine, vous pourrez retrouver une série d'activités sportives, intellectuelles et artistiques qui se dérouleront du 31 mars au 4 avril 2025 et ainsi, prolonger l'expérience et les valeurs olympiques et paralympiques. **CONTACT** *https://generation2024.franceolympique.com*

INFORMATION

PRIX DE LA PRESSE TERRITORIALE

Si vous publiez un journal ou un magazine communal ou intercommunal, vous pouvez déposer votre candidature, avant le 14 mars, au 27e Prix de la presse et de l'information territoriales, organisé par Cap'Com, EPICEUM, en partenariat avec Le Groupe La Poste et l'AMF. Vous pouvez concourir sur plusieurs catégories : le Grand prix, le Coup de cœur du jury, le projet éditorial, la plume d'or, l'iconographie, la conception graphique, la Une, les publications internes et/ou les petits poucets.

CONTACT *cap-com.org*

REP*: surmonter les difficultés des filières

Emballages ménagers, déchets du bâtiment, textiles, plusieurs filières connaissent des difficultés, d'autres peinent à démarrer.

Après des débats assez houleux sur la consigne des bouteilles plastiques, puis sur la mise en place de sanctions financières pour les collectivités peu performantes, le ministère de l'Écologie a dû renoncer à publier un cahier des charges dans les temps impartis (les agréments prenaient fin en décembre 2024). Les agréments de Citeo, Léko et OCAPEM (l'organisme coordonnateur) ont donc été prolongés pour cinq ans supplémentaires. Toutefois, le ministère de l'Écologie a demandé aux éco-organismes de mettre en place un contrat à la performance afin d'accompagner les collectivités qui veulent prendre des mesures augmentant leurs performances. La filière des déchets du bâtiment connait une grave crise : les entreprises du bois de construction ont suspendu leurs cotisations privant ainsi les éco-organismes d'une partie importante de leurs ressources. De ce fait, les éco-organismes envisagent de réduire leurs dépenses, en supprimant certains soutiens. Par ailleurs, ils sont incapables de définir des consignes de tri claires et cohérentes. Face à ces contradictions, le ministère de l'Écologie a refusé de prolonger l'agrément de l'organisme coordonnateur (OCAB) tant qu'il n'obtenait pas de réponses à ses questions. Le ministère consulte les différentes parties prenantes afin de trouver une solution.

La crise de la filière textiles persiste. La concurrence des vêtements neufs à prix très bas s'intensifie sur certains marchés internationaux et les recettes de vente ne permettent plus de rémunérer les opérateurs de collecte ; ces derniers retirent les bornes. L'éco-organisme Refashion a versé un soutien exceptionnel et il consulte les parties prenantes afin d'élaborer un dispositif plus pérenne. Deux nouvelles filières prévues par la loi AGEC doivent être mises en place en 2025 : les lingettes et les gommes à macher. Il s'agit de financer les nuisances que génèrent ces produits, dans les réseaux d'assainissement ou sur les trottoirs. Le dispositif « lingettes » est prévu par une directive européenne. Certains voudraient étendre cette filière aux couches jetables, aux protections intimes, voire aux autres textiles sanitaires (mouchoirs par exemple). En absence de visibilité technique et économique, le Bureau de l'AMF a demandé que le gouvernement se limite à la transposition de la directive européenne, dans l'attente de données plus objectives sur une éventuelle extension.

* Responsabilité élargie des producteurs

DÉMOGRAPHIE

RECENSEMENT DE LA POPULATION

À ce jour, l'écart entre la date de référence et la date de publication des populations légales est de près de 3 ans. Face au mécontentement de certains maires sur les modalités de calcul des chiffres de populations et en préparation de l'application d'un règlement européen, l'Insee a engagé des travaux pour réduire l'écart à 2 ans. La nouvelle méthode d'estimation envisagée ne modifie pas le calendrier des enquêtes annuelles de recensement.

L'AMF a été associée au groupe de travail de la CNERP (Commission nationale d'évaluation du recensement de la population) qui a analysé les effets du changement sur l'évolution des populations légales et la DGF. Les conclusions donneront lieu à un rapport qui devra être validé par le comité de direction de l'Insee. À ce stade, la réforme entrerait en vigueur au plus tôt lors de la publication des populations fin 2026 décrivant alors la situation au 1er janvier 2025.

ALIMENTATION

INTERDICTION DU PLASTIQUE À LA CANTINE

L'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique est interdite, à compter du 1er janvier 2025, dans les services de restauration collective situés dans les communes de 2 000 habitants et plus. Cette mesure de la loi Egalim du 30 octobre 2018 prendra effet au 1er janvier 2028 pour les communes de moins de 2 000 habitants.

En outre, la campagne de télédéclaration 2025 des données d'achats 2024 des produits durables et de qualité intégrés dans les repas servis en restauration collective sur la plateforme nationale « ma cantine » est ouverte jusqu'au 31 mars 2025.

Par ailleurs, le groupe de travail Alimentation et restauration scolaire réuni le 30 janvier a réitéré la demande d'un accompagnement financier des projets alimentaires territoriaux (PAT), qu'ils soient à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité.

Annexe « Verte »

À partir de l'exercice 2024, les collectivités doivent produire une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique présentant l'impact sur l'environnement des dépenses d'investissement exécutées des budgets principaux et des budgets annexes soumis aux instructions budgétaires et comptables M57/M4. Dans l'annexe, les dépenses sont présentées selon leur caractère favorable, défavorable ou neutre au regard des 6 axes de la taxonomie européenne. Cette première année, 17 comptes sont concernés et un seul axe, celui de l'atténuation du changement climatique.

www.amf.asso.fr / réf. BW42294

Assises de la Route

Lors des Assises de la Route organisées par l'ADF ce 22 janvier, Sylvain Laval, coprésident de la commission Transports de l'AMF, a rappelé que les collectivités locales, et particulièrement le bloc communal, premier gestionnaire de voirie avec plus de 700 000 km de routes, ne peuvent assumer seules le financement de l'entretien. Il a insisté sur la nécessité de repenser le modèle économique en travaillant sur le financement, la réaffectation des recettes et la clarification de la gouvernance.

Amiante

Lors d'un contrôle dans une entreprise de démantèlement de fenêtres, en novembre 2024, la présence d'amiante dans les mastics a été constatée. Le risque sanitaire reste faible tant que la vitre est intacte ; c'est donc lors de la récupération de la vitre qu'il peut y avoir libération d'amiante. Face à un risque de retrait du personnel des entreprises de démantèlement, les éco-organismes demandent aux collectivités de vérifier que les fenêtres reçues en déchèteries aient été posées après 1997.

L'AMF sur le terrain

• Un réseau dynamique porté par Véronique Pouzadoux (Allier) et Joël Balandraud (Mayenne)

Depuis son élection fin 2021, David Lisnard a souhaité renforcer le lien entre l'AMF et les associations départementales de maires. Joël Balandraud, PAD de la Mayenne, a été chargé de cette mission au sein du Bureau de l'AMF, rejoint en 2023 par Véronique Pouzadoux, PAD de l'Allier.

Les présidents et directeurs des associations départementales se réunissent régulièrement pour échanger sur leurs expériences, en lien avec les travaux des commissions de l'AMF. En 2024, la première rencontre a porté sur la place des maires dans la cartographie scolaire, révélant des situations disparates et souvent insatisfaisantes.

D'autres réunions ont abordé des sujets comme le ZAN et le développement des énergies renouvelables. Lors du séminaire annuel AMF-AD d'avril 2024 à Cannes, un questionnaire puis un atelier collectif ont permis de mettre en exergue les valeurs et les attentes de tous les acteurs du réseau. 60 % des personnes interrogées ont répondu à ce questionnaire et ont fait part à 100 % de leur fierté d'appartenir à notre réseau.

• Cyril Tetuanui, reconduit à la présidence du Syndicat pour la Promotion des communes de Polynésie française (SPCPF)

En raison de l'évolution statutaire du SPCPF, de syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) à syndicat mixte fermé (SMF), les nouveaux délégués SPCPF ont été amenés à élire une nouvelle gouvernance. Ainsi, le 14 janvier 2025, Cyril Tetuanui, maire de Tumaraa, a été reconduit à la présidence du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française.

Opération « des pages jaunes et bleues »

L'ONG Stand With Ukraine, partenaire de l'AMF, souhaite partager avec le public français la richesse et la diversité de la culture ukrainienne. Trois ans après le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'initiative #DesPagesJaunesEtBleues vise à faire rayonner la littérature ukrainienne, traduite en français, en la rendant accessible dans les bibliothèques municipales. Chaque commune française peut ainsi contribuer à cette solidarité en enrichissant ses bibliothèques d'ouvrages d'auteurs ukrainiens majeurs, de livres pour enfants, ou encore de livres sur l'histoire de l'Ukraine. Retrouver les modalités de participation sur le site de l'AMF.

www.amf.asso.fr / Réf. BW42480

Les formations 2025 de l'AMF !

Afin d'accompagner les élus locaux, l'AMF propose un programme de formations adapté aux défis de cette fin de mandat. Les formations 2025 seront axées sur les enjeux de prévention des risques, d'aménagement durable du territoire, la gestion de crises, la transition écologique... Chaque parcours a été conçu pour répondre aux attentes spécifiques des élus et des acteurs locaux, en offrant des contenus pratiques, des outils concrets et des retours d'expérience pour renforcer leur efficacité au service des citoyens. ***Retrouver l'intégralité du catalogue des formations de l'AMF sur www.amf.asso.fr rubrique Formation des élus ou recevez le par mail à l'adresse formation@amf.asso.fr.***

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 431 | Gratuit
AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Crédits photographiques : © Ville de Cannes, p. 1 ; © AMF, p. 2 © AdobeStock p. 1, p. 3.

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 431 DE FÉVRIER 2025

Enjeu. Loi handicap de 2005 : un bilan mitigé.
Enquête. Les nouvelles brigades de gendarmerie renforcent la proximité.
Solutions locales. Favoriser l'éducation à la citoyenneté.
Juridique. Dérives sectaires : le rôle de l'État et des élus.
Votre mandat. Les vœux et motions du conseil municipal.

CNAS

Agir **ensemble**
Soutenir **chacun**

POUR SOUTENIR MES AGENTS, JE M'APPUIE SUR LE CNAS

Logement, loisirs, famille, grands projets et coups durs...
Le CNAS accompagne chacun de mes agents, leur apportant au quotidien l'aide dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

Crédit photo : istock

cnas.fr